
INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARTICIPANTS AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS SALARIÉS DE L'INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC. (le « Régime »), TENUE AU 1080, GRANDE-ALLÉE OUEST, QUÉBEC, LE 20 JUIN 2016, À 12 H 30, À LA SALLE MULTIFONCTIONS (SIÈGE SOCIAL).

1. OUVERTURE, PRÉSENCES ET PRÉSENTATION DES MEMBRES ACTUELS

1.1 L'assemblée annuelle a lieu au siège social de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (la « Société ») et les participants peuvent soit y assister en personne ou par vidéoconférence de la place d'affaires de la Société à Montréal, à Toronto ou à Vancouver. Au total, cent quatre-vingt-dix-huit (198) participants actifs et vingt-neuf (29) participants retraités assistent à la réunion, dont quatre-vingt-treize (93) participants actifs et vingt-huit (28) participants retraités présents en personne à l'assemblée, dix-sept (17) participants actifs assistant à l'assemblée par vidéoconférence de la place d'affaires à Montréal, deux (2) participants actifs assistant par vidéoconférence de la place d'affaires à Toronto et quatre-vingt-six (86) participants actifs et un (1) participant retraité assistant par vidéoconférence de la place d'affaires à Vancouver.

1.2 Le Président du comité de retraite du Régime, monsieur Jacques Potvin, souhaite la bienvenue aux participants. Il mentionne qu'il présidera l'assemblée et que madame Karine Hébert agira à titre de secrétaire. Il présente les personnes qui présenteront lors de la rencontre, soit monsieur Philippe Hudon, employé de la Société en charge d'assister le Comité de retraite et ses sous-comités dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs, madame Audrey Ann Patry agissant à titre d'actuaire du Régime et monsieur Éric Lemay, membre du comité de placement. Il présente également les membres du comité de retraite présents à l'assemblée ainsi que les employés responsables du bon déroulement de l'assemblée. Le Président remercie toutes les personnes qui ont travaillé pour le comité de retraite au cours de la dernière année.

1.3 Préalablement à l'assemblée, les participants ont reçu l'ordre du jour de la rencontre et le projet de procès-verbal de la dernière assemblée. Le rapport annuel 2015 du comité de retraite ainsi que les biographies des candidats à l'élection étaient également disponibles sur le site web de l'assemblée annuelle. La présentation PowerPoint de la réunion sera également rendue disponible sur le site web de l'assemblée annuelle suivant la réunion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Le Président réfère les participants au projet d'ordre du jour de la présente assemblée. Il leur demande s'ils désirent ajouter des points.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente réunion, tel que soumis aux participants préalablement à la réunion.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 2 JUIN 2015

3.1 Le Président invite les participants à prendre connaissance du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 2 juin 2015 et à faire part de tout commentaire ou demande de modification. Les participants font part de leurs questions et y obtiennent réponse. Par la suite, la résolution suivante est adoptée :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 2 juin 2015 de l'assemblée des participants au Régime complémentaire de retraite des employés salariés de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers Inc., tel que soumis aux participants préalablement à l'assemblée.

4. MODE DE REPRÉSENTATION DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE RETRAITE ET DURÉE DES MANDATS

4.1 Le Président présente aux participants un tableau expliquant la composition du comité de retraite. Il note que cinq (5) membres sont nommés par l'employeur et que ces personnes sont mesdames Lucie Lachance et Nathalie Sibéril ainsi que messieurs Jacques Potvin, Jean-François Boulet et Guy Daneau. Il note que deux (2) membres doivent être élus parmi les participants inactifs, dont un (1) membre avec droit de vote et un (1) membre sans droit de vote. Il note aussi que quatre (4) membres doivent être élus parmi les participants actifs, dont trois (3) membres avec droit de vote et un (1) membre sans droit de vote. Finalement, le Président explique que le comité est aussi composé d'un membre indépendant nommé par l'employeur, monsieur André Beaudoin. Le Président souligne que tous les membres du comité ont la même responsabilité soit de veiller à la bonne administration du Régime.

4.2 Le Président informe les participants du mode de scrutin qui est proposé par le comité de retraite. Il note que des modifications sont proposées à la durée des mandats des représentants qui sont élus par les participants afin d'assurer une stabilité. Il souligne que pour les participants actifs, l'élu qui recevra le plus grand nombre de votes sera élu pour un mandat de trois (3) ans avec droit de vote, le second sera élu pour un mandat de deux (2) ans avec droit de vote, le troisième pour un mandat d'un (1) an avec droit de vote et le quatrième pour un mandat d'un (1) an sans droit de vote. En ce qui concerne les participants inactifs, l'élu qui recevra le plus grand nombre de votes sera élu pour un mandat de trois (3) ans avec droit de vote et le second pour un mandat de deux (2) ans sans droit de vote. À compter de l'an prochain, les membres seront élus pour des mandats de trois (3) ans, ce qui permettra une rotation des postes en élection. Les participants adressent leurs questions relativement au mode de scrutin et les résolutions suivantes sont adoptées :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'entériner le mode de scrutin pour l'élection des membres du comité de retraite à être désignés par les participants actifs, tel que proposé par le comité de retraite.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'entériner le mode de scrutin pour l'élection des membres du comité de retraite à être désignés par les participants inactifs, tel que proposé par le comité de retraite.

5. CANDIDATURES ET ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE RETRAITE

5.1 Le Président souligne que les participants qui souhaitaient être candidats à l'élection des membres du comité de retraite pouvaient transmettre leur candidature avant le 30 mai 2016 accompagnée d'une biographie afin que celle-ci soit rendue disponible sur le site web de l'assemblée annuelle pour consultation par les participants. Il note que tout participant désirant prendre part à l'élection peut également se présenter même s'il n'avait pas soumis sa candidature avant le 30 mai. Le Président informe les participants actifs qu'ils pourront voter pour un maximum de quatre (4) candidats et les participants inactifs qu'ils pourront voter pour un maximum de deux (2) candidats.

5.2 La période de mise en candidature pour l'élection des membres désignés par les participants actifs est ouverte par le Président. Les candidatures de monsieur Louis Amado, monsieur Jean-Philippe Blais, monsieur Alexandre Drouin, madame Hélène Lacasse, monsieur Éric Lemay et monsieur Peter Poupert sont dûment proposées et appuyées.

5.3 La période de mise en candidature pour l'élection des membres désignés par les participants inactifs est ensuite ouverte par le Président. Les candidatures de messieurs Daniel Bannon, Georges Smith et Michel Turcotte sont dûment proposées et appuyées.

5.4 Un scrutin secret est tenu pour l'élection des membres du comité. Le Président informe les participants que les résultats de l'élection seront connus plus tard lors de la rencontre, une fois que le décompte des bulletins de vote aura été complété.

6. COMPTE-RENDU DE L'ADMINISTRATION

6.1 Monsieur Philippe Hudon est invité à présenter aux participants le compte-rendu de l'administration du Régime. Il débute sa présentation en soulignant le rôle des membres du comité de retraite ainsi que le mandat des deux (2) sous-comités. Il poursuit en précisant que l'année 2015 a été une année bien remplie et que les membres ont dû travailler sur plusieurs projets spéciaux. Il entretient d'abord les participants sur le projet d'ajouter des placements alternatifs dans le portefeuille de la caisse de retraite. Il indique qu'une analyse a été effectuée afin de déterminer les moyens de diversifier les placements et d'améliorer les rendements dans un contexte où les attentes sont modérées pour les marchés boursiers et où les taux d'intérêt demeurent faibles. Il note qu'un premier mandat de placements alternatifs visant 2,5 % de l'actif de la caisse sera graduellement déployé. Il poursuit en traitant de la révision de la structure de détention de l'actif suite à la fusion de plusieurs régimes de la Société, dont le but était notamment de permettre une gestion plus efficace des placements. Monsieur Hudon traite ensuite de la validation de l'administration des prestations qui a été effectuée en octroyant un mandat à une firme externe pour la révision des calculs et des relevés produits pour les participants. Il souligne que les conclusions sont généralement positives, mais que certaines erreurs ont été constatées alors que certains participants ont reçu des montants supérieurs à la rente à laquelle ils avaient droit, généralement pour des cas datant de plusieurs années. Il informe les participants que le comité de retraite a pris la décision pour ces cas de ne pas faire de corrections lorsque les erreurs étaient à l'avantage des participants mais que, si une situation avait été constatée où un participant aurait été désavantagé, des correctifs auraient alors été apportés. Monsieur Hudon termine sur ce point en soulignant la révision des méthodes de reddition de comptes des délégataires et fournisseurs de services. Un membre du comité de

retraite souligne le bon travail de monsieur Hudon et le fait que sa présence a grandement amélioré l'organisation du comité de retraite et de ses sous-comités.

7. ÉVOLUTION DE LA CAISSE DE RETRAITE

7.1 Monsieur Philippe Hudon est invité à présenter l'évolution de la caisse du Régime. Il débute en présentant un sommaire global de l'évolution au cours de la dernière année. Il indique que les placements ont généré des revenus de 29,8 millions \$ et que les flux monétaires nets sont positifs, soit 15,7 millions \$, provenant notamment de la démographie du groupe et que cette situation permet d'avoir un horizon de placement plus long. Il mentionne que l'actif de la caisse de retraite excédait 701 millions \$ à la fin de l'année 2015.

7.2 Monsieur Hudon poursuit en revoyant en détail les éléments qui ont contribué à augmenter l'actif net du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015. Ces éléments, constitués des revenus de placements, des cotisations des participants et de l'employeur, ainsi que de transferts provenant d'un autre régime de retraite ont totalisé 67 617 588 \$.

7.3 Par la suite, monsieur Hudon revoit en détail les éléments qui ont contribué à diminuer l'actif net au cours de la même période. Ces éléments, qui ont totalisé 22 149 660 \$, proviennent des frais de gestion et d'administration, ainsi que des prestations et transferts versés. Il indique que les frais de gestion sont en hausse par rapport à l'année dernière compte tenu notamment du fait que l'an dernier un remboursement non récurrent avait été reçu.

7.4 Monsieur Hudon poursuit en présentant l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2015 de 701 078 411 \$ par rapport à 655 610 483 \$ au 31 décembre 2014. Monsieur Hudon termine sur ce point en mentionnant que les données n'incluent pas les actifs suivant la fusion avec le régime de National Life, puisque ceux-ci seront transférés lorsque l'autorisation aura été obtenue des autorités réglementaires.

7.5 Monsieur Éric Lemay, membre du comité de placement, est invité à présenter la composition de la caisse de retraite au 31 décembre 2015. Il note que 39,4 % du portefeuille est investi dans les obligations et le marché monétaire, 32 % en actions canadiennes et 28,6 % en actions mondiales. Monsieur Lemay poursuit en revoyant le rendement de l'année à 4,5 % et sa valeur ajoutée de 0,4 % par rapport à un rendement de 4,1 % pour le portefeuille de référence. Un participant demande si la caisse ne serait pas trop investie en actions canadiennes compte tenu du contexte actuel. Monsieur Lemay confirme que la stratégie d'allocation de l'actif est gérée par l'équipe de monsieur Clément Gignac, Vice-président principal et économiste en chef, Placements. Monsieur Philippe Hudon note que l'allocation de l'actif est présentée en date du 31 décembre 2015 et que depuis le début de l'année, l'allocation en actions canadiennes a été réduite, suite à leur très bonne performance au cours des derniers mois et à la prise de profits que cela a permis de générer.

7.6 Monsieur Lemay présente par la suite l'historique des rendements de la caisse par rapport au portefeuille de référence. Monsieur Lemay souligne que les actions mondiales ont mieux performé que la cible au cours de la dernière année, mais que la décision du comité de retraite de couvrir en partie les mouvements de devise a eu un impact négatif dans le contexte de dépréciation du dollar canadien. À cet effet, il souligne que des décisions ont été prises pour revoir la stratégie à cet effet afin de mieux gérer le risque du mouvement de la devise. Monsieur

Lemay termine sa présentation en répondant aux questions des participants relativement aux performances de la caisse de retraite.

8. SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

8.1 Madame Audrey Ann Patry est invitée à présenter la situation financière du Régime. Elle mentionne que celle-ci est présentée sur une base de capitalisation ainsi que sur une base de solvabilité. Sur base de capitalisation, madame Patry débute en expliquant les éléments ayant eu un impact sur l'évolution du passif de 598,3 millions \$ au 31 décembre 2015 par rapport à 612,1 millions \$ au 31 décembre 2014. Elle note le changement des hypothèses d'évaluation et l'impact du projet de loi 57. Madame Patry poursuit en mentionnant qu'au 31 décembre 2015, le surplus de capitalisation du Régime était de 102,8 millions \$ par rapport à 43,5 millions \$ au 31 décembre 2014. Elle indique que le ratio de capitalisation était de 117 % au 31 décembre 2015 alors qu'il était de 107 % au 31 décembre 2014. Un participant demande quelle sera la conséquence si le ratio de capitalisation descend à un niveau inférieur à la provision de stabilisation requise. Madame Patry explique que si le ratio descend à un niveau inférieur à 110 %, soit 5 % sous le ratio cible, l'employeur devra cotiser davantage afin de rétablir la situation. Madame Patry poursuit en présentant la situation sur la base de solvabilité. Elle indique que le degré de solvabilité a diminué à 99 %, comparativement à 105 % l'an dernier, principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt et du changement de table de mortalité. Elle mentionne que la situation de solvabilité demeure supérieure à la médiane canadienne et qu'il ne sera plus requis de financer le déficit de solvabilité suite à l'adoption du projet de loi 57. Madame Patry termine en présentant l'évolution du nombre de participants au Régime et en répondant aux questions des participants relativement à la situation financière du Régime.

9. MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME

9.1 Madame Patry est invitée à présenter les modifications apportées au Régime depuis la dernière assemblée. Elle note qu'une seule modification a été apportée, soit la fusion du Régime avec le régime de National Life. Elle souligne que cette fusion n'aura aucun impact sur les prestations puisque les deux (2) régimes sont similaires. Elle note que les principales raisons pour la fusion de ces régimes est de simplifier l'administration et de diminuer les frais.

10. REGISTRE DES CONFLITS D'INTÉRÊT

10.1 Le Président informe les participants qu'un seul conflit d'intérêt doit être rapporté pour l'année se terminant le 31 décembre 2015. Le conflit d'intérêt soulevé concerne le membre indépendant, monsieur André Beaudoin, dont la firme a participé au processus d'appel d'offres relativement à la révision des calculs et relevés produits pour les participants. Le Président note que monsieur Beaudoin s'est retiré de toutes les discussions concernant l'appel d'offres et qu'une autre firme a été sélectionnée au terme du processus de sélection, pour des raisons qui ne sont pas liées à la situation de monsieur Beaudoin.

11. RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE RETRAITE

11.1 Suite à la compilation des votes sur tous les sites, les membres suivants sont proclamés élus à titre de membres du comité de retraite désignés par les participants actifs :

Jean-Philippe Blais : membre désigné par les participants actifs avec droit de vote, mandat de 3 ans;
Hélène Lacasse : membre désigné par les participants actifs avec droit de vote, mandat de 2 ans;
Alexandre Drouin : membre désigné par les participants actifs avec droit de vote, mandat de 1 an;
Éric Lemay : membre désigné par les participants actifs sans droit de vote, mandat de 1 an.

11.2 Suite à la compilation des votes sur tous les sites, les membres suivants sont proclamés élus à titre de membres du comité de retraite désignés par les participants inactifs :

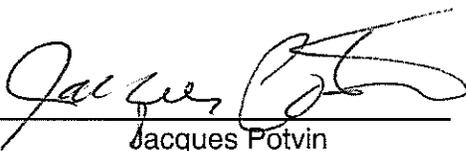
Michel Turcotte : membre désigné par les participants inactifs avec droit de vote, mandat de 3 ans;
Daniel Bannon : membre désigné par les participants inactifs sans droit de vote, mandat de 2 ans.

12. VARIA

12.1 Aucun point n'est soulevé.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU à l'unanimité de lever l'assemblée.



Jacques Potvin

Karine Hébert